

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le lundi 3 novembre 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

379- 2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 380-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 20 OCTOBRE 2014

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 6 et 20 octobre 2014 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 381-2014

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 31 octobre 2014, pour laquelle les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 19 700,13 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois aux listes lot 3 et lot 4 du 31 octobre 2014, d'une somme de 720 385,92 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

382-2014

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 octobre 2014.

383-2014

DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

384-2014

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire, Denis Laporte, fait lecture du discours annuel, sur la situation financière de la municipalité et sa publication est acceptée par les membres du Conseil municipal.

La liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2013 à 31 octobre 2014, est également déposée.

385-2014

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE 2015 ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS

Françoise Cormier, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement déterminant les différents taux de taxation pour l'exercice financier 2015 et instaurant le paiement des taxes en 4 versements.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 386-2014

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2015

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et débiteront à 19 h :

5 janvier	6 juillet
2 février	3 août
9 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à Code municipal.

ADOPTÉ

R 387-2014

BRUNCH-BÉNÉFICE — ÉMÉLIE-GAMELIN

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat de quatre billets pour le 23^e Brunch-bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie Gamelin qui aura lieu le dimanche 23 novembre 2014 au Club de golf de Joliette au coût de 30 \$/ billet .

ADOPTÉ

R 388-2014

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2015

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu de

renouveler pour l'année 2015 l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités au montant de 3 493,21 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 389-2014

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de deux billets pour l'activité de financement de la fondation pour la santé du nord de Lanaudière qui aura lieu le vendredi 7 novembre pour la somme totale de 600 \$.

ADOPTÉ

R 390-2014

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de deux billets pour l'activité de financement de la fondation de l'Académie Antoine-Manseau qui aura lieu le vendredi 7 novembre pour la somme totale de 130 \$.

ADOPTÉ

R 391-2014

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2014-2015 au coût de 160 \$ (taxes en sus);

QUE monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 392-2014

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LE PHÉNIX MIDGET AAA DU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN ET L'ORGANISME HUMANITAIRE SANS FRONTIÈRES

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'acheter 4 billets pour la conférence de Jacques Demers qui aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 au Pavillon de la Culture Esther-Blondin à St-Jacques, au profit des Phénix (hockey Midget AAA) du Collège Esther-Blondin et de l'organisme Terre sans frontières.;

QUE le chèque au montant total de 100 \$ soit envoyé à la Fondation du Collège Esther-Blondin avec la mention « don dédié au Phénix Midget AAA ».

ADOPTÉ

R 393-2014

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT - ÉCOLE DE MUSIQUE FERNAND - LINDSAY

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de participer au souper-bénéfice de l'école de musique Fernand-Lindsay qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2014, en achetant un billet pour la somme de 125 \$.

ADOPTÉ

R 394-2014

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CÉGEP À JOLIETTE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de participer à la campagne de financement de la Fondation du CÉGEP à Joliette à raison de 5 450 \$ sur 5 ans en tranche annuelle de 1 090 \$/ an pour 2015 à 2019.

ADOPTÉ

R 395-2014

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DU CHEMIN STE-MARIE

ATTENDU QUE le chemin Ste-Marie dans la section des numéros civique 480 à 540 aboutit dans un cul-de-sac;

ATTENDU QUE le chemin Ste-Marie dans le prolongement de la 8^e rue change de nom pour chemin Viger dans la municipalité de Ste-Marie-Salomé;

ATTENDU QUE plusieurs véhicules, dont de longues remorques se trompent régulièrement de route en enfilant sur la partie du chemin Ste-Marie du même nom que la route principale et aboutissent dans le cul-de-sac;

ATTENDU QUE tous les cinq (5) propriétaires résidant sur le chemin en question entre les numéros civiques 480 à 540, ont signé une lettre demandant à la municipalité de changer le nom de la section du chemin Ste-Marie compris entre l'intersection et le cul-de-sac;

ATTENDU QU'historiquement les terres desservies par ce chemin ont été exploitées par la famille Bourgeois dont la ferme est située dans le cul-de-sac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE modifier le nom actuel du « chemin Ste-Marie » de la route située entre l'intersection du chemin Ste-Marie et du chemin Viger jusqu'au cul-de-sac, pour le nom « Chemin Bourgeois »;

DE demander l'officialisation du nom « chemin Bourgeois » à la commission de toponymie.

ADOPTÉ

R 396-2014

DEMANDE DE MODIFICATION DU DROIT DE PASSAGE DU CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE INC. POUR 2014-2015

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Mégaroues Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour VTT sur notre territoire;

ATTENDU QUE le club QUAD Mégaroues Joliette n'a pu obtenir la permission gratuite d'un propriétaire pour circuler sur sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé André Picard, et unanimement résolu par les conseillers de modifier la demande du club QUAD Mégaroues afin de leur permettre de circuler sur le chemin Rivière Rouge en direction du chemin Froment, à partir de l'intersection du chemin Froment sur une distance de 322 mètres jusqu'à la limite de la municipalité de St-Paul.

ADOPTÉ

R 397-2014

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB AUTONEIGE JOLIETTE INC.

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club autoneige Joliette inc., relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder pour la saison 2014-2015 un droit de passage au Club autoneige Joliette inc., aux endroits suivants:

1. Du champ face à Ébénisterie Alain Durand sur chemin Rivière Rouge croisant le chemin St-Michel au panneau « arrêt » jusqu'après la voie ferrée;
2. Coin chemin St-Michel et chemin de la Rivière Rouge;
3. Sur le chemin St-Jacques près de la limite de St Paul au milieu de la terre de M. Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres
4. Dans la courbe du chemin Rivière Rouge, près du chemin Brousseau;

Et que la municipalité établisse la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique.

ADOPTÉ

R 398-2014

ACHAT D'UNE SONDE DE DÉBORDEMENT POUR LE REGARD RC-100

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter une sonde d'enregistrement de débordement pour les eaux d'égouts dans le regard RC-100 conformément aux recommandations du MDDELCC pour un montant maximum de 3 500 \$, incluant les taxes.

QUE la dépense soit affectée au poste d'égout 02-415-00-521-00 pour un montant maximum de 3 500 \$ et que les crédits disponibles proviennent du fonds général via les projets de voirie au poste 22-320-00-721.

ADOPTÉ

R 399-2014

PROGRAMME CARRIÈRE ÉTÉ 2015 – COORDONNATEUR DE CAMP DE JOUR ET SURVEILLANTS AUX PARCS DU MOULIN-FISK ET DU TROU-DE-FÉE

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Annie Loyer à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Carrière Été 2015 pour la création de (2) emplois de surveillants pour les parcs du Moulin-Fisk et du Trou-de-Fée et un emploi de coordonnateur du camp de jour.

Que le taux horaire des employés embauchés sur ce projet soit fixé en fonction de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉ

R 400-2014

ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à faire l'achat de chèques-cadeaux pour une somme de 900 \$ à remettre dans le cadre de la période des Fêtes.

ADOPTÉ

R 401-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR INTERVENTION DE SAUVETAGE EN ESPACE CLOS

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le maire, Denis Laporte et le secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau, ou en leur absence leurs suppléants soient autorisés à signer le protocole d'entente avec la municipalité de St-Charles-Borromée pour les interventions de sauvetage en espace clos, approuvé par cette assemblée.

ADOPTÉ

R 402-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 60, 11^e RUE

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 60, 11^e Rue, lequel est situé dans la zone Rb-1.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 16 octobre 2014, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 60, 11^e Rue ayant pour effet de régulariser une non-conformité dans les marges avant et latérales donnant sur rue de 6 mètres et permettre de maintenir le bâtiment principal d'empiéter dans la marge avant de 0,56 mètre sur une longueur de 12,80 mètres et permettre de maintenir l'abri d'auto de 3 mètres de large par 7,92 mètres de long d'empiéter dans marge latérale donnant sur rue de 6 mètres.

ADOPTÉ

R 403-2014

SCÉNARIO SOUHAITÉ POUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE JOLIETTE

ATTENDU QUE la MRC de Joliette doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour le rendre conforme aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE les villes et municipalités se sont mises d'accord sur le principe de mettre en place une collecte des matières organiques en 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette propose 3 scénarios pour la gestion des matières organiques, dont un devrait être intégré au prochain contrat à renouveler à la fin de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers de proposer à la MRC de Joliette de retenir aux fins de discussion, le scénario 3 - introduction de la collecte des matières organiques sur tout le territoire de la MRC de Joliette et optimisation des collectes.

ADOPTÉ

R 404-2014

SUBVENTION AU CLUB OPTIMISTE - 2015

Les conseillères Sylvie Frigon et Françoise Cormier dénoncent leur intérêt dans la question et ne prennent pas part aux discussions et ne participent pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE le 9 novembre 2009, le conseil adoptait la résolution R 364-2009;

ATTENDU QUE le club Optimiste a présenté une demande de subvention pour le maintien de la piste de ski de fond en 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers qui n'ont pas dénoncé leur intérêt sur le sujet, que le conseil accorde une subvention annuelle renouvelable de 1 000 \$ en 2015, pour le maintien du sentier de ski de fond pour la saison 2014-2015.

ADOPTÉ

R 405-2014

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2014 de l'office municipal d'habitation de Crabtree qui porte la contribution de la municipalité à 5 392 \$ pour 2014.

ADOPTÉ

R 406-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2015

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Paul et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2015;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à la municipalité de St-Paul.

ADOPTÉ

R 407-2014

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-THOMAS POUR LES FORFAITS DE SKI EN 2015

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que :

1. Le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de St-Thomas et la municipalité de Crabtree concernant la fourniture d'activités de ski à Val Saint-Côme pour 2015;
2. **QUE** le maire, Denis Laporte ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree;
3. **QUE** copie conforme de cette résolution accompagne l'entente à être transmise à municipalité de St-Thomas.

ADOPTÉ

R 408-2014**TAUX DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL ET DU GYMNASÉ**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'abroger la résolution R 006-2011;

QU'à compter du 5 janvier 2015, les taux de location du gymnase et du centre communautaire et culturel soient fixés ainsi :

Type de location	Centre communautaire et culturel			Gymnase		
	Résident	O.B.N.L. extérieur	Non résident	Résident	O.B.N.L. extérieur	Non résident
Réception	350,00 \$	350,00 \$	450,00 \$	-	-	-
Réception après des funérailles et baptêmes	150,00 \$	-	200,00 \$	-	-	-
Réunion et formation de - de 3 heures	100,00 \$	100,00 \$	130,00 \$	-	-	-
Réunion et formation de + de 3 heures	175,00 \$	175,00 \$	225,00 \$	-	-	-
Activités sportives tarif à l'heure	-	-	-	17,00 \$	17,00 \$	25,00 \$

Centre communautaire et culturel			
Capacité	Avec tables, chaises et scène	Avec tables et chaises	Avec chaises seulement
		180 personnes	200 personnes

- Les taxes en vigueur sont applicables sur la tarification;
- Le coût de location inclut le montage, le démontage et le ménage. Des frais de conciergerie de 30,00 \$ / heure s'appliquent lorsque le locataire laisse la salle dans un état de malpropreté exagéré;
- Le locataire doit se procurer à ses frais, les permis, licences, ou droits requis par l'autorité publique et en assumer la pleine responsabilité (MAPAQ, permis de réunion, SOCAN, etc.);
- Le locataire du centre communautaire et culturel qui utilise la salle pour une réception à accès à la salle à partir de 15 h le jour de l'événement. Il devra quitter celle-ci au maximum à 3 h du matin.
- Un organisme local sans but lucratif légalement constitué et ayant son siège social à Crabtree a accès aux salles gratuitement. La demande doit être faite par écrit.
- Lors d'un prêt de salle gratuit, le locataire doit faire le montage, le démontage et le ménage de la salle;
- Lors d'une location pour des après-funérailles ou un baptême, la salle peut-être utilisée pour un maximum de 3 h.

ADOPTÉ

R 409-2014**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES LOISIRS**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter les modifications à la politique de tarification des activités de loisirs telle que déposée au conseil.

ADOPTÉ

R 410-2014

TARIFICATION DE L'ACTIVITÉ « LES SAMEDIS SUR LA NEIGE...C'EST SKI M'FAUT! »

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter la tarification pour l'activité : « Les samedis sur la neige...c'est ski m'faut! » pour l'hiver 2015 :

Forfait 8 semaines :	200 \$
À la journée incluant le billet et le transport :	30 \$
Billet seulement :	26 \$
Transport seulement :	10 \$

ADOPTÉ

R 411-2014

ENTENTE DE 3 ANS AVEC LE CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'informer le Centre culturel de Joliette que la municipalité est prête à investir une valeur de 5 000 \$/année de 2015 à 2017;

DE demander au Centre culturel de préparer un protocole d'entente qui devra être recommandé par la commission de la culture et à être approuvé par le conseil.

ADOPTÉ

R 412-2014

RÉPARATION DES EXCÉDENTS ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU GARAGE DE LA 1RE AVENUE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de l'entreprise « Les revêtements F. Chevrette inc. » pour la réparation des excédents et d'une partie d'un mur du garage situé au 210, 1^{re} Avenue pour un montant maximum de 3 449,25 \$, incluant les taxes, le tout tel que spécifié dans l'offre du 16 octobre 2014.

QUE la dépense soit affectée au poste 02-320-00-522-00 pour un montant maximum de 3 450 \$ et que les crédits disponibles du poste 22-320-00-721 soient utilisés.

ADOPTÉ

R 413-2014

RÉPARATION DU CADRAGE EXTÉRIEUR DE LA PORTE DE GARAGE SITUÉ 210, 1RE AVENUE

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de l'entreprise « Les revêtements F. Chevrette inc. » pour la réparation du cadrage extérieur de la porte de garage de l'édifice situé au 210, 1^{re} Avenue pour un montant maximum de 2 299,50 \$, incluant les taxes, le tout tel que spécifié dans l'offre du 22 septembre 2014.

QUE la dépense soit affectée au poste 02-320-00-522-00 pour un montant maximum de 2 300 \$ et que les crédits disponibles du poste 22-320-00-721 soient utilisés.

ADOPTÉ

R 414-2014

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 17 novembre 2014 à 19 h.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 40.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.